

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 17 décembre 2018

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 19 novembre 2018, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #769 intitulé:

Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 de la façon suivante :

- Agrandir les zones 20-1Av, 12-1Adé et 22Av
- Créer les zones 21-1Adé et 21-3Av

DESCRIPTION


Identifier les nouvelles aires d'affectation agricole pour se conformer aux modifications du schéma d'aménagement de la MRC suite à l'abandon du projet de parc à résidus miniers de la mine Niobec.

LOCALISATION

Rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-sixième jour de novembre deux mille dix-huit.


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 26 novembre 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^{ième} jour de novembre 2018.

